

assez d'esprit, tant la rage vous domine, et je vous ai déjà fait cette remarque, pour donner quelque vraisemblance à vos men-
songes.

Les évêques ne damment personne. Tous ceux qui tombent en enfer y tombent parce qu'ils l'ont bien voulu. Ils ont fait, cha-
cun à leur manière, une *grande guerre ecclésiastique*.

Rééditant ce que vous avez écrit cent fois au moins, surtout dans le *Pays*, vous vous attaquez à la confession et vous dites que les prêtres se servent du confessionnal pour dominer le monde. La preuve, que vous en donnez, c'est qu'une respectable mère de famille, très-pieuse, et qui allait à confesse par conséquent, ne cessait de gourmander son fils; parce qu'il appartenait à votre fameux Institut. « C'était le confesseur de cette femme, plus pieuse qu'éclairée, dites-vous, qui était cause que ce pauvre enfant ne pouvait goûter de paix à la maison. Il a été obligé de sortir de l'Institut. »

Encore un manque de jugement, M. Dessaulles. Ce que vous présentez comme un abus du confessionnal, prouve que c'a été, au contraire, un grand service rendu. Une des âmes, que vous pervertissiez, a été arrachée de vos griffes. On comprend que cette brèche, faite dans vos rangs, est de nature à vous mettre de mauvaise humeur; mais l'on ne s'explique guère comment il se fait que vous en informiez le public d'une façon très compromettante pour vous.

XVI.

Souveraineté du peuple.—Education.—Immunités ecclésiastiques.

Vous dites, M. Dessaulles, page 51 de votre *Grande guerre* : « La Papauté n'a-t-elle pas condamné toutes les constitutions découlant du principe de la *souveraineté du peuple*, et consacrant la liberté de conscience et des cultes? Donc, il faut détruire les institutions populaires et tous les établissements d'éducation que le clergé ne contrôle pas. »